

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO PRIMAIRE, SECONDAIRE EJ PROFESSIONNEL MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT



DIPLOME D'ETAT

SECONDAIRES DU CYCLE LONG, EN VERTU DE L'ORDONNANCE N° 88-992 DU 07 JUILLET 1988 INSTITUANT L'EXAMEN D'ETATS CHARGES DE DELIBERER SUR LES RESULTATS OBTENUS À L'EXAMEN D'ETAT ET DE DELIVRER LE DIPLOME D'ETUDES VU, TELLE QUE MODIFIEE ET COMPLETEE A CE JOUR, LA LOI-CADRE Nº 86-005 DU 22 SEPTEMBRE 1986 DI NOUS SOUSSIGNES, MINISTRE DE L'ENSEIGNMENT PRIMAIRE, SECONDAIRE ET PROFESSIONNEL ET MEMBRES DU JURY

L'ENSEIGNEMENT NATIONAL, SPECIALEMENT EN SES ARTICLES 43, 125 ET 126 VU, TEL QUE MODIFIE ET COMPLETE A CE JOUR, L'ARRETE MINISTERIEL N° MINEDUC/CABMIN/EPSP/0087/98

D'ETUDES SECONDAIRES DU CYCLE LONG; DU 14 JUILLET 1998 PORTANT MESURES TRANSITOIRES RELATIVES A L'ORGANISATION DE L'ENAMEN D'ETAT DE FIN

ATTESTONS QUE:

	MGOSO 2004 DEL'EXAMEN D'ETAT ET A OBTENU C'MOLIA NITE ET 1/M POUR CENT DES POIN	MGOSO 2004 DEL'EXAMEND'ETAT ET A OBTENU CIMOLIANTE ET UN POUR CENT DES POIN	A PARTICIPE A LA SESSION	NE (E) A	LA NOMMEE J
TE ET 1/A/ BOILD CENT	LE 2 L'EXAMEND'ETAT ET A OBTENU TE ET 1/M POUR CENT DES POINES AUX	TE ET UM POUR CENT DES POINTS AUX CONDIT		NGOSO	
	LE 2	LE 2 6 0	TEXAMEN D'ETAT E		
6 0 5 19 8 9	2 2 19		FAORIENU - 5	11 2 6 0 5 19 8 9	

SECTION TECHNIQUE INDUSTRIELLE OPTION MECANIQUE EN FOI DE QUOI, LUI DELIVRONS LE PRESENT DIPLOME D'ETUDES SECONDAIRES DU CYCLE LONG DE LA GENERALE

FAIT A KINSHASA, LE 29NOVEMBRE 2004









Le Secrétaire Généra



00155776

12001

9 0 1